



## Remboursement frais de scolarité école privée

-----  
Par Xuhang

Bonjour,

J'ai suivi une formation dans l'école SUPINFO, dans laquelle j'ai effectué 5 années de formation.

Au moment de l'inscription pour la deuxième année, j'ai payé en anticipé les 4 dernières années.

Pour mes deux dernières années de formation j'ai eu la possibilité d'effectuer un contrat de professionnalisation, et donc l'entreprise m'ayant recruté à pris en charge les frais de formation pour ses deux années.

Le soucis est que l'école ne m'a jamais remboursé ces deux années que j'avais payé en anticipé, et cela malgré plusieurs relance. SUPINFO me doit environ 8000?.

Le paiement des 4 années de formation a été fais auprès d'EDUCINVEST, société propriétaire de la marque SUPINFO. Aujourd'hui EDUCINVEST est en liquidation.

J'ai bien déclaré ma créance auprès des liquidateurs, le soucis est qu'ils m'ont répondu que mon contrat de professionnalisation lié à ma créance est signé avec la société possédant le campus dans lequel j'ai suivi la formation (Campus de Caen) et non EDUCINVEST.

Avec mes connaissances juridiques, je suis complètement bloqué et perdu, étant donné que j'ai envoyé l'argent et signé le contrat avec des société différentes.

Est ce vous voyez quelque chose pour débloquer cette situation ? Les deux entreprises ont quand même un lien d'affiliation, de franchise, du fait que la société de mon campus exploite la marque SUPINFO.

Le remboursement peut il être fait par la société de mon campus avec laquelle j'ai signé mon contrat ?

J'ai des emails prouvant que le paiement vers la société EDUCINEST est une demande et initiative de SUPINFO.

Merci par avance de votre aide